



Bernard Arnault sonne la charge contre la taxe Zucman

(), (AFP) -

La taxe sur les plus hauts patrimoines, dite taxe Zucman, continue d'attiser la colère des patrons français: le milliardaire Bernard Arnault a attaqué son promoteur samedi qualifié de "pseudo universitaire" et de "militant d'extrême gauche".

Après plusieurs dirigeants, le PDG du numéro un mondial du luxe LVMH a à son tour étrillé cette taxe, au centre du débat politique ces derniers jours.

Il a jugé que la proposition de l'économiste Gabriel Zucman relevait "d'une volonté clairement formulée de mettre à terre l'économie française", dans une déclaration au journal britannique Sunday Times, samedi.

Selon le milliardaire, Gabriel Zucman "met au service de son idéologie (qui vise la destruction de l'économie libérale, la seule qui fonctionne pour le bien de tous) une pseudo compétence universitaire qui elle-même fait largement débat".

"Ce qui détruit notre économie et plus encore notre société, c'est l'absence de toute forme de patriotisme de la part des ultra riches qui mendient l'aide de l'État mais ne se plient à aucune forme de solidarité", lui a répondu sur X le premier secrétaire du parti socialiste Olivier Faure.

La taxe Zucman consisterait à taxer à hauteur de 2% par an les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, ce qui concerne 1.800 foyers fiscaux, et permettrait de lever 20 milliards d'euros, moins selon d'autres experts.

Fortement soutenue par la gauche, qui y voit un levier fiscal intéressant pour contribuer à réduire le déficit budgétaire, la taxe Zucman est décriée au centre, à droite et à l'extrême droite.

Alors que l'idée d'un effort de tous fait son chemin, Bernard Arnault met en avant le poids des impôts qu'il paie déjà : "je suis certainement le tout premier contribuable à titre personnel et l'un des plus importants à travers les sociétés que je dirige", affirme-t-il.

Le chef d'entreprise détient avec sa famille la septième fortune mondiale et la première française, selon le magazine Forbes, qui estimait en septembre son patrimoine à 154 milliards de dollars.

- Spoliation -

En 2024, le groupe de luxe LVMH qui possède plus de 75 marques dont Louis Vuitton, Dior, Moët et Hennessy ou encore Chaumet, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 84 milliards d'euros et un bénéfice de 12,55 milliards d'euros.

Selon les déclarations de M. Arnault devant la commission du Sénat en mai, "près de 15 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés ont été payés en France sur dix ans" par le groupe. Il n'a pas dévoilé le montant dont il s'acquittait à titre personnel.

La taxe Zucman attise la vindicte des milieux d'affaires français depuis ces derniers jours, "frein à l'investissement" pour le Medef, un "truc absurde" fleurant "une histoire de jalousie à la française" pour le patron de BpiFrance Nicolas Dufourcq.

Dans un entretien dans La Tribune samedi, le banquier estime que les entrepreneurs sont "la solution aux problèmes de la France" et sont ceux qui créent de la richesse "pour qu'elle soit ensuite redistribuée".

La taxe "intègre l'outil de travail dans le calcul du patrimoine, alors même que l'ISF ne le faisait pas!", s'est insurgé le président du Medef, Patrick Martin.

"Pour certaines entreprises - dans la tech notamment - qui valent cher mais ne font pas encore de résultats ou ne distribuent pas de dividendes, instaurer cette taxe serait même une forme de spoliation et les condamnerait à la vente", prédit-il.

Le président de l'organisation patronale CPME Amir Reza-Tofighi a dénoncé une taxation "suicidaire pour notre économie et donc une ligne rouge absolue".

D'autres sont plus nuancés comme Pascal Demurger, le co-président du mouvement patronal Impact France qui a estimé mercredi sur RTL que les entreprises comme les Français fortunés devaient contribuer au redressement des finances publiques.

"Je dis oui à une taxe, c'est clair. Sur la taxe Zucman telle qu'elle est proposée, il y a peut-être des ajustements à



► 20 septembre 2025 - Edition Fil Gen

faire, des discussions à avoir", a jugé le patron de la Maif.
kp-lem/abb/clr

Afp le 20 sept. 25 à 23 19.

